

Synthèse des contributions reçues lors de la concertation du partenariat sur le PO FEAMP, organisée du 20 février au 13 mars 2015

Le partenariat s'est exprimé sur les versions 2.5 et 2.6 du PO FEAMP.

15 contributions de niveau national reçues

- Autorités publiques :
 - Services de l'Etat : SG Mer, DGEFP, Marine nationale

- Partenaires socio-économiques :
 - Union du mareyage français (UMF)
 - Union des armateurs à la pêche de France (UAPF)
 - Union des ports de France et association des directeurs de HAM
 - France Filière Pêche (FFP)
 - Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)
 - Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA) et ITAVI (Institut technique)
 - Comité national de la conchyliculture (CNC)
 - Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED)

- Société civile
 - Fédération des femmes du milieu maritime
 - France nature environnement (FNE) et ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
 - OCEANA

- Par ailleurs, et de manière régulière, des échanges informels ont eu lieu avec la Commission européenne

Eléments de cadrage

- **La présente synthèse concerne les retours qui demandent une inflexion de la stratégie** (certains allaient dans le sens de la stratégie proposée, par exemple l'importance du soutien à l'installation / reprise en aquaculture, ou l'importance du soutien aux mareyeurs et transformateurs ; d'autres étaient des questions) ;
- **Certaines remarques portent sur le cadre du PO et ne peuvent donc pas être prises en compte** (règlement d'exécution (UE) n°771/2014), en particulier, les éléments rattachés à chacune des 6 priorités de l'Union pour le FEAMP sont directement liés à la structure du règlement FEAMP (articles relevant de chaque priorité) ;
- **Le PO ne peut traduire que ce que le FEAMP permet de soutenir**, même s'il est lié à des documents ayant un champ plus large (Plan stratégique national pour le développement des aquacultures durables 2020 - PSNPDA, plan de progrès pour la pisciculture, etc.)
- **Certaines remarques relevaient de la mise en œuvre concrète du FEAMP** et devront faire l'objet d'échanges ultérieurs avec les futurs bénéficiaires, tout

en respectant la philosophie du FEAMP, de l'accord de partenariat et de la stratégie Europe 2020.

Synthèse des retours du partenariat

Retours portant sur le chapitre 2 « AFOM et indicateurs de contexte »

- **L'AFOM est considérée comme trop détaillée**
- Des demandes **d'ajouts de certaines forces** ou **d'atténuer certaines faiblesses**
- Des besoins **non identifiés** :
 - priorité à accorder aux HAM pour la réalisation des premières ventes
 - soutien à la flotille du large dans un contexte de nécessité de réduction des coûts du carburant / soutien à des dispositifs de type « bases avancées »
 - Amélioration de la qualité des produits de la pêche à pied
- **La forte couverture du littoral en points de débarquement : force au titre de la priorité 1 et faiblesse au titre de la priorité 5**
- Des **indicateurs supplémentaires** sont demandés : les indicateurs (contexte, réalisation, résultat) sont obligatoires et définis par la Commission européenne. La France a fait le choix de ne pas ajouter d'indicateurs supplémentaires.

Retours portant sur le chapitre 3 « stratégie » : équilibres financiers et priorités dans l'utilisation des mesures

- La maquette financière laisse une impression de **saupoudrage de financements**, sans que des choix stratégiques apparaissent clairement.
- Des **disparités et des différences de traitement entre Régions** par rapport à un même type d'acteur socio-économique
- Questionnement sur le **recours aux appels à projets**
- **Retours spécifiques au secteur de la pêche :**
 - Compte-tenu des enjeux de la nouvelle PCP et de l'objectif de massification de l'offre en produits de la pêche, nécessaire face à une demande de plus en plus concentrée, **sur-dotation financière de la mesure 43 « ports de pêche »**
 - Dans le cadre de la mesure 43, demande de réintroduire l'obligation d'un **schéma global d'organisation des ventes et des débarquements** (Plan Régional de Développement des Ports de Pêche)
 - Demande de clarifications sur l'articulation entre la mesure 43 « ports de pêche », la mesure 68 « commercialisation » et la mesure 69 « transformation »
 - Demande de **réserver la mesure 27 – services de conseil aux professionnels de la pêche** (fermer cette mesure à tous les organismes publics ou para publics)
 - Importance des échanges entre scientifiques et pêcheurs : **sous-dotation de la mesure 28 « partenariats scientifiques-pêcheurs »**

- Nécessité de consolider le dispositif de formation continue dans le domaine de la pêche et la mise en réseau : **sous-dotation de la mesure 29 « formation / mise en réseau »**
- Importance des mesures de conservation et de coopération régionales dans le cadre de la nouvelle PCP : **sous-dotation financière de la mesure 37 « mesures de conservation et de coopération régionale »**
- Au regard du retour d'expérience du FEP 2007-2013, **sur-dotation de la mesure 31 « installation de jeunes pêcheurs »**
- **Retours spécifiques au secteur de l'aquaculture :**
 - Au regard de tous les projets qui devront s'y rattacher, **sous-dotation de l'enveloppe « aquaculture en régions continentales »**
 - Au regard des dotations des autres mesures du FEAMP, **sur-dotation de la mesure 47 « innovation en aquaculture »**
 - Au regard du rôle et de l'importance des structures professionnelles dans les filières piscicole et conchylicole, **sous-dotation de la mesure 50.c « mise en réseau »**
 - Au regard des besoins en matière de communication / promotion du secteur de l'aquaculture, **sous-dotation de la mesure 68.g « promotion »**
- **Retours communs aux deux secteurs :**
 - Au regard de l'importance des démarches de développement local pour les acteurs de la pêche et de l'aquaculture, **sous-dotation de la mesure « DLAL »**
 - Au regard des dotations financières des autres mesures du FEAMP, **sur-dotation de l'assistance technique**
- **Retours liés au contrôle des pêches :**
 - Compte tenu de l'importance attachée au projet d'installation de radars en Guyane pour le contrôle des pêches et la lutte contre la pêche INN, **un soutien explicite aux radars** doit être prévu dans la liste des opérations éligibles à la **mesure 76 « contrôle des pêches »**
 - Précisions sur les besoins de la marine nationale et de la gendarmerie maritime par rapport à la **mesure 76 « contrôle des pêches »**
 - Nécessité de **renforcer le dialogue entre instances régionales** (DIRM, commandant de zone maritime, préfet de région) pour optimiser l'emploi des moyens et appliquer efficacement les plans régionaux de contrôle
- **Retours liés à la politique maritime intégrée**
 - **Faiblesse de la dotation financière de la priorité 6 « PMI »**
 - Importance de la mobilisation du FEAMP pour la **gestion des zones Natura 2000** (animation, surveillance, etc.)